

Conditions du Service premium batterie Bosch

(Informations en date du 16.10.2012)

§1 Domaine d'application

La société Robert Bosch GmbH fournit les prestations « Service premium batterie » décrites ici pour les batteries Lithium-Ion et chargeurs neufs de marque Bosch (appelés ci-après « produits ») issus de la gamme d'outils professionnels (gamme bleue) qui sont achetés en Europe à compter du 01/01/2013, sous les conditions mentionnées dans ce document et en l'absence de tout motif d'exclusion (voir § 6). Sont exclus du Service premium batterie les outils industriels.

§2 Prestations du Service premium batterie

Si, pendant la durée du Service premium batterie, un produit enregistré devient défectueux en raison d'un vice de fabrication, d'un défaut matériel ou encore pour cause d'usure, la société Robert Bosch GmbH s'engage soit à le réparer gratuitement, soit à le remplacer par un produit neuf (éventuellement par un modèle plus récent). Les produits ou parties de produits remplacés deviennent la propriété de la société Robert Bosch GmbH.

§3 Durée de validité du Service premium batterie

Le Service premium batterie prend effet à la date d'achat du produit et prend fin 24 mois après. La date faisant foi est celle figurant sur la preuve d'achat originale (date du premier achat en cas de revente du produit par l'utilisateur). Cette durée ne peut être prolongée.

§4 Enregistrement

Pour pouvoir bénéficier du Service premium batterie, le client doit avoir enregistré le produit auprès de la société Robert Bosch GmbH dans les 4 semaines qui suivent sa date d'achat. L'enregistrement peut se faire sur Internet, à l'adresse www.bosch-professional.com/warranty. Pour que l'enregistrement soit valide, le formulaire en ligne doit être complet, correctement rempli et l'enregistrement doit avoir été confirmé par la société Robert Bosch GmbH par l'envoi d'une attestation d'enregistrement imprimable. L'attestation d'enregistrement est à imprimer aussitôt après réception. Un enregistrement n'est possible que si le client accepte explicitement que les données qu'il a transmises soient mémorisées.

§5 Autres conditions requises pour bénéficier des prestations du Service premium batterie

L'utilisateur ne peut bénéficier des prestations du Service premium batterie et faire valoir ses droits aux prestations que pendant la durée de validité du Service premium batterie. A cet effet, le produit concerné doit être présenté ou envoyé complet auprès du revendeur, accompagné de l'attestation d'enregistrement et de la preuve d'achat originale qui doit indiquer la date d'achat et la description du produit. Si l'acheteur renvoie le produit au revendeur, les frais et les risques de transport sont à sa charge.

§6 Motifs d'exclusion du bénéfice des prestations du Service premium batterie

(1) Les outils électroportatifs Bosch ont une durée de vie déterminée dans des conditions normales d'utilisation. Des surcharges répétées et/ou une utilisation non conforme peuvent avoir un impact négatif sur la durée de vie. Dans de tels cas, Bosch se réserve le droit de refuser la prise en charge des prestations du Service premium batterie. Cela est notamment le cas:

- lorsque l'outil fait l'objet d'une utilisation trop intensive (par ex. industrielle)
- si plus de trois réclamations ou demandes de prestations du Service premium batterie ont été enregistrées pour une même défaillance d'un produit défini

(2) Sont par ailleurs exclus des prestations du Service premium batterie:

- Les dommages consécutifs à un cas de force majeure tel qu'un incendie, une explosion, des conditions météorologiques extrêmes, des inondations ou la foudre.
- Les défauts du produit résultant d'un non-respect des instructions d'utilisation, d'une utilisation non conventionnelle, de conditions atmosphériques anormales, de conditions d'utilisation inappropriées, d'une surcharge ou d'un manque d'entretien ou de maintenance.
- Les dysfonctionnements du produit résultant de l'utilisation d'accessoires, d'extensions d'outil ou de pièces de rechange qui ne sont pas d'origine Bosch.
- Les dommages consécutifs à des chocs violents, des coups ou des chutes.
- Le remplacement des pièces éventuellement perdues
- Les produits qui ont été ouverts ou sur lesquels des modifications ou des rajouts ont été effectués.
- Les altérations mineures de l'aspect extérieur qui n'ont aucune incidence sur la valeur et l'aptitude au fonctionnement du produit.

§7 Dispositions finales; relations aux autres droits

- Ce programme n'affecte en rien les droits de l'acheteur en matière de responsabilité pour vices de fabrication découlant du contrat de vente passé avec le vendeur ainsi que les droits juridiques.
- Le recours aux prestations du Service premium batterie ne prolonge et ne renouvelle pas la durée de la garantie légale ou la durée de validité de toute autre garantie facultative octroyée par Bosch pour l'outil, la batterie ou le chargeur.

Les présentes conditions et prestations du Service premium batterie sont régies par le droit allemand à l'exclusion de la convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG).

ROBERT BOSCH GMBH
Geschäftsbereich Elektrowerkzeuge
70745 Leinfelden-Echterdingen
Bundesrepublik Deutschland